COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une vidéo pour informer les enfants sur leurs droits devant le tribunal de la famille

En 2023, 20.034 divorces[1] ont été prononcés en Belgique devant les tribunaux de la famille. Un nombre en hausse par rapport aux années précédentes et auquel s'ajoutent les séparations conjugales. Et derrière cette réalité, des milliers d'enfants confrontés à des décisions cruciales sur leur avenir. Le tribunal de la famille accompagne les parents pour trouver un accord sur les modalités de leur séparation. Lorsqu'ils ne parviennent pas à s'entendre, le tribunal de la famille est amené à trancher le litige.

Pour les enfants, ces séparations peuvent être particulièrement éprouvantes. Il est donc important qu'ils connaissent leurs droits. Car devant le juge de la famille, les enfants ont (aussi) leur mot à dire concernant leur situation, futur hébergement, lieu de scolarité, de vacances, etc.

Un jeune, dont les parents se séparent, peut donc être invité à s'exprimer lors d'une audition devant un juge de la famille. Se rendre au tribunal, parler face à un juge, se confier sur sa vie personnelle peut cependant être intimidant.

1min30 pour tout comprendre



[1] Divorces | Statbel (fgov.be)

Afin de les rassurer au mieux tout en les informant sur leurs droits, le Collège des cours et tribunaux met à disposition une vidéo pédagogique. Elle est accessible ici.

Destinée aux jeunes entre 12 et 18 ans, cette dernière résume la procédure. 1min 30 : c'est le temps qu'il leur faudra pour comprendre une démarche qui peut sembler aux premiers abords complexe et fastidieuse.



Sur la page intitulée « Jeunesse et Justice » du site du Collège des cours et tribunaux, des interviews des juges de la famille (en français, en néerlandais et en allemand) accompagnent également cette communication.

Vous trouverez plus d'informations sur les tribunaux de la famille ainsi qu'une retranscription des interviews réalisées avec les magistrats dans le dossier de presse en pièce jointe.